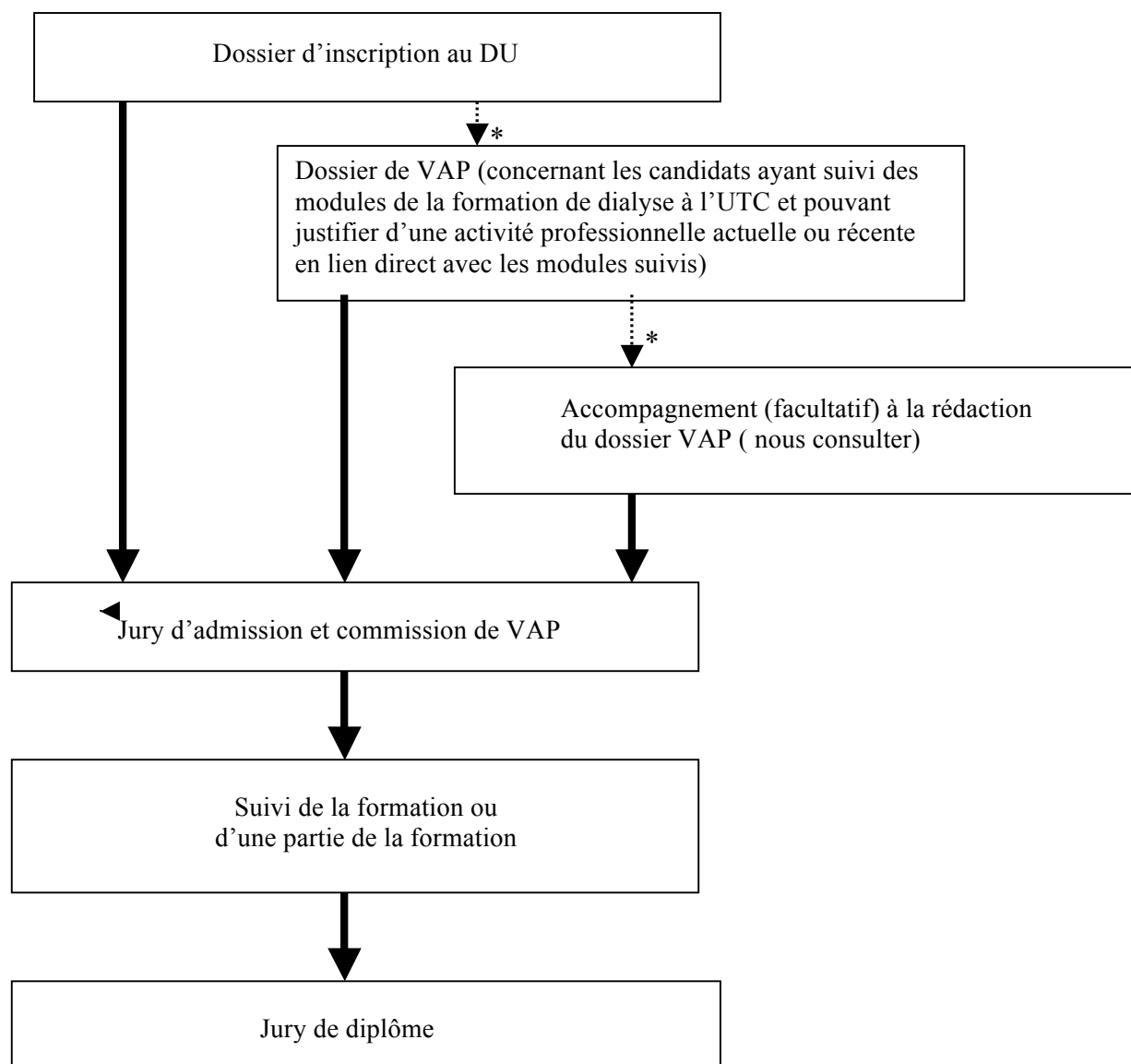


## Proposition de dispositif de VALIDATION DES ACQUIS appliqué au DU « Epuration extra-rénale / hémodialyse »

Les personnes ayant suivi des modules de la formation « Epuration extra-rénale / hémodialyse » dispensés par l'UTC et pouvant justifier d'une activité professionnelle actuelle ou récente dans le domaine de la dialyse, peuvent demander une **validation de leurs acquis professionnels (VAP)** afin de bénéficier d'une **réduction du parcours de formation** visant l'obtention du DU.

Voici le schéma du processus :



\* Les flèches en pointillé signifient le passage à une étape optionnelle.

Pour les personnes pouvant justifier de la totalité des compétences et des connaissances requises par le DU, la voie de la VAE peut être envisageable (pas d'obligation pour un diplôme d'université mais c'est une obligation pour un diplôme national, p.ex. une licence professionnelle).